

Carrières & Biodiversité



Fediex



Wallonie

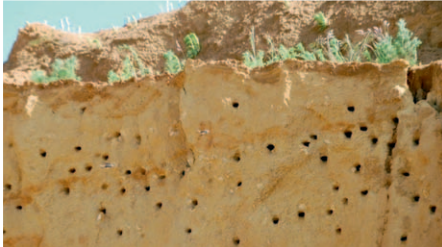


PIERRES & MARBRES WALLONIE

Les falaises sablonneuses

La raréfaction des berges d'argile ou de limon consécutive à l'aménagement des cours d'eau dans nos régions a menacé de nombreuses espèces recherchant des falaises de matériaux meubles pour s'y reproduire. C'est le cas notamment de l'Hirondelle de rivage, une espèce d'intérêt communautaire vulnérable.

Nids d'Hirondelles de rivage dans une sablière



© Fedlix - Shanks Mont-Saint-Guibert

Hirondelles de rivage



© J. Wuelche CCB Gaurain

de nidification. Il est également possible de déplacer une colonie, lorsqu'elle tente de s'installer dans une zone qui doit nécessairement être exploitée.

D'autres espèces, telles que des oiseaux cavernicoles, des insectes fouisseurs, des abeilles et guêpes solitaires, peuvent trouver dans les talus ou falaises sablonneux un habitat privilégié.

Opération de rafraîchissement de la paroi d'un dépôt de matériaux fins



© Carrières du Hainaut

Les pelouses calcicoles

Initialement créées par l'homme, les pelouses calcicoles recouvraient des surfaces importantes dans les régions calcaires du pays. Caractérisées par un sol calcaire sec et pauvre en éléments nutritifs, ces pelouses abritent une faune et une flore bien spécifiques et recèlent souvent une richesse

biologique inestimable : orchidées, papillons, criquets, sauterelles.

Les pelouses calcicoles présentent donc un grand intérêt pour la biodiversité. L'Union européenne classe d'ailleurs cet habitat comme d'intérêt communautaire et prioritaire en cas de présence d'orchidées. C'est ainsi que de nombreux programmes de restauration ont été entrepris.

Il faut dire que ces pelouses évoluent naturellement et rapidement vers des formations arbustives, ce qui a causé leur quasi-disparition de nos régions lors de l'abandon du pâturage itinérant.

Aujourd'hui, les carrières exploitant le calcaire peuvent recréer ces milieux dans des zones décapées ou sur des dépôts de stériles. Afin de les maintenir, le pâturage par des moutons (associés éventuellement à des chèvres) est un mode de gestion très efficace.

Ophrys abeille



© J. Wuelche CCB Gaurain

Argus bleu nacré



© Yvan Barbier

Pelouse calcicole



© Carmeuse

Les espèces invasives

Le revers de la médaille est qu'aujourd'hui les milieux perturbés, et particulièrement les milieux secs, peuvent être propices au développement de plantes et animaux étrangers à nos contrées. Ce sont les espèces exotiques pouvant parfois être qualifiées d'invasives : des plantes comme le Buddleia - mieux connu

sous le nom d'arbre à papillons - le Sénéçon du Cap, la Renouée du Japon, le Solidage du Canada, ou aussi des animaux exotiques invasifs comme la Grenouille rieuse.

L'éradication d'une population de plantes invasives n'est possible qu'au terme d'une gestion minutieuse et systématique : chaque plante oubliée ou graine dans le sol a la capacité de réamorcer rapidement une

nouvelle dynamique de colonisation. La lutte doit donc être envisagée sur le moyen ou le long terme et en considérant l'ensemble des milieux d'accueil potentiels.

Les actions entreprises en Wallonie dans le cadre de la Charte sectorielle « Carrières et biodiversité » (cf. infra) comprendront systématiquement un volet « espèces invasives » afin que le monde carrier contribue aux efforts de la Région dans le cadre de cette lutte.

Arbre à papillons (buddleia)



© O. Guillitte

Cotonéaster horizontal



© Sonia Vanderhoeven

Les falaises rocheuses

Faucon pèlerin



EIC
vulnérable

© J. Wuelche CCB Gaurain

L'exploitation de la roche massive se fait généralement en gradins successifs créant ainsi des fronts de taille d'une hauteur généralement comprise entre 15 et 20 mètres. A la limite de l'exploitation, là où les gradins ont été consommés par l'exploitation, les falaises peuvent avoir une hauteur beaucoup plus importante.

L'activité extractive est la seule activité, dans nos régions, capable de créer ce type d'habitat classé comme habitat d'intérêt communautaire. **HIC**

Les parois peuvent accueillir, lorsqu'elles ne sont plus exploitées, une végétation spécifique des murs (fougères, orpins, lichens ...). Les hautes falaises avec anfractuosités ou replats sont rapidement des milieux d'accueil idéaux pour différents oiseaux. Deux espèces emblématiques d'intérêt communautaire y sont

réapparues dans nos régions après avoir disparu : le Faucon pèlerin et le Grand-Duc d'Europe. Le programme d'exploitation du front de roches devra parfois s'adapter à la nidification de ces oiseaux.



EIC
vulnérable

© J. Wuelche CCB Gaurain

Grand-duc d'Europe

Les éboulis rocheux

Lézard des murailles



EIC
quasi menacé

© O. Guillitte - Carrière d'Yvoir

Au pied des falaises s'accumulent souvent des débris rocheux sur lesquels se développe une végétation très particulière. Ces éboulis sont des milieux devenus rares en Belgique comme ailleurs en Europe, constituant par là des habitats d'intérêt communautaire.

On distingue les éboulis orientés au Nord ou situés en zone ombragée qui, sans intervention, se reboisent naturellement et évoluent vers un autre type d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire : l'érablière de ravin. On y trouve notamment la fougère Scolopendre, espèce dont le développement est concomitant à l'établissement de l'érablière de ravin.



EIC
vulnérable

© Jean Delacre

Coronelle lisse

Les éboulis orientés au Sud présentent des caractéristiques appréciées des reptiles, surtout lorsqu'ils sont associés à d'autres habitats tels que des lisières forestières, des fourrés lâches, des prairies et des points

d'eau. On pourra y rencontrer le Lézard des murailles, une espèce intégralement protégée mais aussi un remarquable serpent : la Coronelle lisse, espèce malheureusement en régression et elle aussi d'intérêt communautaire.

Les éboulis exposés au soleil ont également tendance à se reboiser. Il est cependant possible de préserver ces structures pierreuses en rabattant la végétation ligneuse ou par un fauchage approprié.

Les plans d'eau

Orthétrum bleissant



LCN
en danger

© Jean-Louis Gathoye

De nombreux types de plans d'eau peuvent être rencontrés en carrières dont :

- Les bassins de décantation qui servent au traitement des eaux de lavage de la pierre,
- Les bassins d'eau d'exhaure qui recueillent ces eaux avant évacuation vers l'extérieur ;
- Les mares temporaires ou permanentes présentes en fond de fosse ou sur gradins
- Les anciennes fosses noyées.

La profondeur, la pente des berges, la nature chimique de la roche, la variation du niveau de l'eau, le taux d'empoisonnement et le taux de renouvellement de l'eau sont autant de facteurs qui

vont déterminer la variété des habitats aquatiques et semi-aquatiques.

Ces bassins accueillent très souvent une faune particulièrement riche. Crapauds calamites et accoucheurs, Tritons crêtés, libellules et demoiselles mais aussi de nombreuses espèces d'oiseaux sont fréquemment rencontrés dans les plans d'eau et mares des carrières. L'exploitation de la carrière doit veiller à maintenir des zones de quiétude spécialement pendant la période sensible de reproduction de tous ces animaux, zones qui peuvent évoluer d'année en année en fonction du programme d'exploitation.



EIC
en danger

© Holcim

Crapaud calamite

Les arènes minérales

Criquet à ailes bleues



LCN

© Jean-Louis Gathoye

Le fond de la carrière est souvent un milieu très minéral, peu fertile, qui peut paraître peu propice au développement d'une biodiversité intéressante. Pourtant, il est souvent constitué d'une mosaïque de milieux : arènes sèches, friches, petites mares temporaires ou permanentes, ornières, éboulis ...

Ces caractéristiques très spécifiques à l'activité d'extraction permettent à certaines espèces végétales et animales d'y trouver des niches écologiques indispensables à leur développement. On pourra y trouver des orchidées, des orpins, différentes espèces d'insectes dont des criquets ou des abeilles solitaires.

Des arènes minérales associées à de petites mares sont des habitats privilégiés pour plusieurs amphibiens ou reptiles. L'exploitation veillera éventuellement à décapoter les zones qui s'embroussaillent exagérément pour maintenir ces assemblages de milieux devenus rares, en fonction de l'intérêt local.



Orpin blanc

© O. Guillitte - Carrière de Cerfontaine

Les carrières un patchwork d'habitats rares

Plus que toute autre industrie, les carrières entretiennent avec les écosystèmes et le milieu environnement un lien très étroit. Si l'ouverture d'une carrière provoque inévitablement une perturbation importante de la topographie et de l'occupation du sol, son exploitation va très souvent permettre de créer différents habitats à haute valeur biologique et devenus rares en Belgique : falaises et arènes rocheuses ou sablonneuses, éboulis, plans d'eau temporaires ou très profonds, pelouses calcaires ou prairies maigres, etc.

Ces milieux sont d'autant plus profitables pour le développement de la biodiversité qu'ils sont souvent créés en nombre dans les carrières

avec des interactions fortes entre eux et relativement protégés des agressions externes.

C'est ainsi qu'en Belgique les populations de plusieurs espèces fortement raréfiées par l'activité humaine sont très dépendantes pour leur survie du maintien de l'activité extractive. C'est le cas, entre autre, de l'Hirondelle de rivage, du Lézard des souches, des Crapauds accoucheurs et calamites ou d'algues comme les characées.



à haute valeur biologique

Les statuts de protection

La directive 2009/147/CEE dite Directive « oiseaux » et la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « habitats » ont pour but de maintenir ou rétablir la biodiversité la plus menacée de l'union européenne. Ces directives listent une série d'habitats d'intérêt communautaire **HIC** et d'espèces d'intérêt communautaire **EIC** qui sont reconnus comme sensibles ou menacés à l'échelle de l'Union européenne et pour la préservation desquels les états membres de l'Union européenne ont une responsabilité.

Un site est dit d'intérêt communautaire lorsqu'il est désigné comme « site Natura 2000 » en raison du fait qu'il héberge un ou plusieurs **HIC** ou **EIC**. Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000.

La Loi de la Conservation de la Nature **LCN** du 12 juillet 1973 assure une protection des **EIC** mais également d'autres espèces vulnérables ou menacées en Wallonie.

Plus d'informations sur les espèces et habitats peuvent être trouvées sur le site de la Région wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be>



L'industrie extractive en Belgique

Les chiffres clés d'une industrie essentielle

Près de 73 millions de tonnes de roches ont été extraites et vendues en Belgique en 2011. Issus de 200 sites de productions, très majoritairement implantés en Wallonie, les produits des carrières sont très diversifiés : calcaires, grès, sable, porphyre, dolomie, chaux... En 2011, les membres de Fediex employaient directement près de 3.000 personnes. L'emploi indirect lié aux carrières concerne près de 9.000 personnes.

La Charte sectorielle « Carrières et biodiversité »

Fediex et Pierres et Marbres de Wallonie ont signé le 22 mai 2012 avec le Ministre wallon de la Nature Carlo Di Antonio une Charte sectorielle visant à promouvoir le développement de la biodiversité sur les sites carriers en Wallonie.

L'industrie extractive devient donc le premier secteur à signer une telle Charte avec la Région - charte qui s'inscrit dans le cadre du futur plan « 100% Nature » dont entend se doter la Wallonie.

Par cette Charte, Fediex et Pierres et Marbres de Wallonie s'engagent à promouvoir le développement de la biodiversité sur les sites carriers et à entreprendre trois grands types d'actions :

- la sensibilisation de leurs membres ;
- la diffusion de recommandations pour intégrer la protection de la biodiversité dans les plans d'exploitation ;
- la mise en place d'une formation à destination des membres.

Des produits indispensables à notre société

Les débouchés des produits issus des carrières sont très nombreux et se retrouvent dans une multitude d'aspects de la vie quotidienne : de la pâte à dentifrice à la fabrication du sucre, du papier, du verre, des peintures, des colorants, des vernis et des enduits. En agriculture on retrouve ces produits dans la conservation des aliments. En environnement, on les utilise dans le traitement des eaux, des boues, des fumées et des déchets ménagers... Et tout cela sans oublier la sidérurgie, la chimie, la construction ou le génie civil.

La Charte sectorielle contient deux autres aspects très importants

Le premier est la création d'un comité de concertation, composé de représentants de l'Administration et du secteur, qui aura pour but d'assurer la bonne application de la Charte mais aussi de jouer un rôle de médiation lorsqu'un problème se présentera sur le terrain.

Le second est la possibilité de conclure des Chartes individuelles entre une société et le Département Nature et Forêts. Une société qui le souhaite pourrait ainsi s'engager dans la réalisation d'une ou plusieurs actions pour développer la biodiversité sur son ou ses sites. Le DNF s'engagerait alors à fournir une aide technique à la société signataire.

Plusieurs sociétés carrières sont déjà très actives et ont joué un rôle de pionnier dans le domaine. Avec cette Charte et le plan d'action de Fediex, c'est un mouvement sectoriel qui doit être lancé pour améliorer la contribution des carrières à la biodiversité !

Cette brochure a été réalisée sous la supervision de M. Olivier Guillitte de l'Université de Liège

© photos de couverture : Carmeuse - sauf petite photo 2 : O. Guillitte.

Fediex

Rue Edouard Belin, 7
B-1435 Mont-Saint-Guibert
Tél. : 02 511 61 73
www.fediex.be
info@fediex.org



Wallonie



Service public
de Wallonie

SPW - Service Public de Wallonie
DGO3 « Agriculture, Ressources
Naturelles et Environnement »
Avenue Prince de Liège, 15
B-5100 Jambes
http://environnement.wallonie.be



PIERRES & MARBRES WALLONIE

Rue des Pieds d'Alouette, 11
B-5100 Naninne
Tél. : 081 22 76 64
Fax: 081 74 57 62
www.pierresetmarbres.be
info@pierresetmarbres.be

